

# **Plan de Conversion au Système Métrique du Gouvernement du Canada**



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Industrie  
et Commerce

Industry, Trade  
and Commerce

Plan de  
Conversion au Système Métrique  
du  
Gouvernement du Canada

Approuvé par  
le Comité interministériel de la conversion au système métrique  
le 1978-02-21

Approuvé par  
la Commission du système métrique Canada  
le 1978-04-11

## AVANT-PROPOS

Le plan de conversion au système métrique du gouvernement du Canada a été élaboré par le Comité interministériel de la conversion au système métrique pour donner suite au Livre blanc sur la conversion au système au Canada publié par le gouvernement en janvier 1970. Le plan est conforme au programme national de dates indicatives en quatre phases et aux directives du cabinet sur la modification de la législation destinée à faciliter la conversion au système de mesures métrique au Canada.

Afin de s'assurer que la conversion au système métrique s'effectue d'une façon logique au sein du gouvernement fédéral, les ministères et organismes sont priés de se conformer aux politiques et aux délais d'exécution mentionnés dans le plan. Le gouvernement fédéral ne pourra remplir son rôle essentiel dans l'exécution du programme de conversion au système métrique au Canada que s'il jouit de la collaboration et de l'appui de tous les employés fédéraux et que les plans des différents ministères et organismes sont mis en oeuvre de façon exemplaire.

Le plan a été approuvé par le Comité interministériel de la conversion au système métrique et par la Commission du système métrique Canada et peut être considéré comme le document de base à partir duquel les ministères et organismes peuvent élaborer leurs propres plans de conversion au système métrique.



H.C. Douglas  
Président  
Comité interministériel  
de la conversion au système métrique



D.R.B. McArthur  
Président  
Commission du système  
métrique Canada

**Plan de**  
**Conversion au Système Métrique**  
**du**  
**Gouvernement du Canada**

**Index**

<b><u>Sujet</u></b>	<b><u>Page</u></b>
1. Introduction	1
2. Définitions	1
3. Historique	2
4. Programme de dates indicatives	3
5. Plan de conversion au système métrique du gouvernement fédéral	3
6. Politiques	4
7. Attributions	6
8. Demandes de renseignements	6
Annexe A - Calendrier des activités, plan du gouvernement fédéral	
Annexe B - Principaux domaines d'activité (Description)	
Annexe C - Exceptions prévues dans le plan	
Annexe D - Structure des comités directeurs et sectoriels	
Annexe E - Liste des membres du C.I.C.M. et des membres correspondants	

Plan de  
Conversion au Système Métrique  
du  
Gouvernement du Canada

1. Introduction

- 1.1 Le présent document constitue un plan d'ensemble pour la conversion au système métrique du gouvernement fédéral, dans le cadre duquel chaque ministère et organisme doit effectuer sa propre conversion.
- 1.2 Ce plan englobe les principaux domaines d'activité ainsi que les dates auxquelles chaque ministère ou organisme croit avoir terminé l'implantation du système métrique. Le plan est résumé dans un calendrier (annexe A) qui indique les dates d'achèvement prévues des activités classées dans chaque domaine principal. Les exceptions prévues sont notées à l'annexe C.

2. Définitions

- 2.1 SI est l'abréviation de Système International d'Unités. Les expressions "système métrique", "unités métriques", etc., utilisées dans ce document signifient le Système international d'unités, le SI.
- 2.2 Conversion au système métrique: il s'agit du processus d'adoption d'un système de mesures unique et cohérent, fondé sur les unités métriques susmentionnées.
- 2.3 Conversion arithmétique signifie le remplacement d'une valeur numérique qui n'est pas exprimée en unités métriques par une valeur numérique exprimée en unités métriques, qui n'entraîne pas de modifications des caractéristiques physiques, sauf celles qui se situent dans la marge de tolérance des anciennes mesures.
- 2.4 Conversion fondamentale signifie le remplacement d'une valeur numérique qui n'est pas exprimée en unités métriques par une valeur numérique exprimée en unités métriques, qui entraîne une modification des caractéristiques physiques dépassant la marge de tolérance des anciennes mesures.
- 2.5 Rationalisation signifie le choix et l'imposition d'une série préférée de dimensions ou de quantités. L'objet de la rationalisation est normalement de limiter le nombre des dimensions afin de simplifier la production, l'entrepôtage, la distribution, la commercialisation et l'entretien, et d'en réduire le coût, ou de permettre aux consommateurs de pouvoir comparer les prix ou d'autres caractéristiques.

### 3. Historique

- 3.1 En janvier 1970, le gouvernement publiait un *Livre blanc sur la Conversion au système métrique au Canada* dans lequel il acceptait le principe que "... l'adhésion du Canada à un système de mesures unique et cohérent ayant pour base les unités métriques doit être reconnue comme inévitable et de nature à servir l'intérêt national".
- 3.2 Le Livre blanc énonçait en outre que le gouvernement
  - 3.2.1 "... accepte de prendre l'initiative de planifier les étapes du changement";
  - 3.2.2 "... proposera des dispositions permettant de répartir les responsabilités entre les secteurs public et privé pour ce qui est des études, de la planification, des consultations et, finalement, de l'organisation devant assurer la coordination des opérations.; et
  - 3.2.3 "... commencerait à effectuer le changement au sein de ses ministères".
- 3.3 La Commission du système métrique Canada (C.S.M.C.) a été créée par décret du conseil le 10 juin 1971 et chargée de la vaste tâche de préparer un programme global pour la conversion du Canada au système métrique. Les 18 commissaires à temps partiel, qui ont été recrutés à l'extérieur du gouvernement fédéral, représentent les divers secteurs de l'économie.
- 3.4 Pour s'acquitter de sa tâche, la Commission du système métrique Canada a divisé l'économie en plus de 100 secteurs, comme l'indique l'annexe D, et a formé pour chacun un comité composé de représentants des organisations oeuvrant dans le secteur. Les activités des comités sectoriels sont coordonnées par douze comités directeurs, présidés par un commissaire. Au total, plus de 2 000 personnes venant des gouvernements, du monde des affaires et d'organismes à but non lucratif participent à ces activités.
- 3.5 Le Conseil canadien des normes (C.C.N.) est chargé d'établir les bases techniques permettant l'adoption du SI, au moyen de normes sur la terminologie, les symboles, les facteurs de conversion, les méthodes approuvées du SI, etc. Il a également pour tâche de préparer et de mettre en oeuvre un programme de conversion des normes au Canada.
- 3.6 Le Comité interministériel de la conversion au système métrique (C.I.C.M.), qui avait été créé en 1967 pour étudier les incidences de la conversion au système métrique au Canada, a été reconstitué en 1972 afin de mettre en application une directive du cabinet voulant qu'il "... reste en fonction et s'occupe de la conversion interne du gouvernement".

- 3.7 Le C.I.C.M. est chargé de coordonner la planification et la mise en oeuvre de la conversion au système métrique au sein du gouvernement fédéral. Ce comité regroupe des représentants de tous les ministères et organismes fédéraux (voir la liste des membres et des membres correspondants à l'annexe E). Chaque membre et membre correspondant du C.I.C.M. doit également coordonner la conversion au système métrique au sein de son propre ministère ou organisme.
- 3.8 Le Comité intergouvernemental de la conversion au système métrique (C.I.C.S.M.) a été formé afin d'assurer la liaison entre les provinces et les territoires ainsi qu'entre ceux-ci et la Commission du système métrique Canada et le C.I.C.M. Le C.I.C.S.M. est présidé par le président de la Commission du système métrique et regroupe le responsable de la conversion au système métrique de chaque province et territoire, le directeur exécutif de la CSMC, le secrétaire du C.I.C.M. et un représentant du Conseil canadien des normes.

#### 4. Programme de dates indicatives

- 4.1 La conversion au système métrique au Canada se déroule conformément à un programme de dates indicatives en quatre phases approuvé par le cabinet en janvier 1974. Ces quatre phases sont les suivantes:
- 4.1.1 Une phase d'investigation, visant à déterminer ce qu'il faut faire pour opérer la conversion au système métrique;
  - 4.1.2 Une phase de planification, ayant pour but de préciser l'ordre d'exécution des activités nécessaires;
  - 4.1.3 Une phase d'ordonnement, au cours de laquelle on détermine et coordonne la chronologie des événements;
  - 4.1.4 Une phase d'implantation, au cours de laquelle la conversion est mise en oeuvre.
- 4.2 L'étape d'investigation s'est terminée à toutes fins pratiques en 1975. En décembre 1977, la planification était achevée dans une proportion de 75 p. cent, tandis que l'ordonnement doit être complété en 1978. On prévoit que la phase d'implantation atteindra son apogée en 1978-79 et qu'elle sera terminée dans une très large mesure à la fin de 1980; à cette date les Canadiens utiliseront le système métrique pour la plupart de leurs besoins commerciaux et légaux.

#### 5. Plan de Conversion au Système Métrique du Gouvernement Fédéral

- 5.1 Ce *Plan de conversion au système métrique du gouvernement du Canada* se fonde sur les renseignements fournis par chaque ministère et organisme du gouvernement fédéral en réponse au document du C.I.C.M. intitulé *Programme de conversion au système métrique du gouvernement fédéral*, que le C.I.C.M. a distribué à tous les ministères et organismes fédéraux le 28 février 1977.

- 5.2 Ce plan comprend sept principaux domaines d'activité, comme le démontrent le tableau 5.3.1 et le calendrier d'activité (annexe A). Le C.I.C.M. a choisi ces domaines d'activité, car il s'agit d'activités où les ministères et organismes ont des points communs entre eux ou avec des secteurs qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral. Les ministères et organismes peuvent, s'ils le jugent à propos, insérer d'autres domaines d'activité dans leurs propres plans de conversion au système métrique.
- 5.3 La date de fin au plus tôt de la conversion dans chaque domaine d'activité, c'est-à-dire la date à laquelle tous les ministères et organismes auront en grande partie terminé la conversion dans ce domaine est indiquée dans le tableau 5.3.1 et dans le calendrier (annexe A).

**Tableau 5.3.1**

<b>Principaux domaines d'activité</b>	<b>Fin au plus tôt</b>
Unités de mesure	Avr. 1979
Normes	Avr. 1979
Législation	Nov. 1979
Matériel, Approvisionnements et Services	Avr. 1979
Équipement	Déc. 1979
Publications	Avr. 1979
Formation	Juin 1979

- 5.4 Des observations sur les sept principaux domaines d'activité constituent l'annexe B.
- 5.5 Les exceptions aux dates d'implantation prévues, qui sont signalées par les ministères et organismes, sont énumérées à l'annexe C.
6. **Politiques**
- 6.1 Les politiques suivantes ont été adoptées afin d'assurer que la conversion au système métrique sera effectuée de façon uniforme dans tous les services du gouvernement fédéral:
- 6.1.1 Pendant la période de transition, les ministères et organismes fédéraux devront, au besoin, coordonner leurs activités de conversion au système métrique avec celles de la Commission du système métrique Canada et avec celles des autres ministères, organismes et secteurs, tant publics que privés, avec lesquels ils ont des activités communes;

- 6.1.2 L'implantation du système métrique dans les ministères et les organismes du gouvernement fédéral devra être effectuée de façon aussi économique et efficace que possible. Chaque ministère et organisme devra assumer ses propres coûts de conversion;
- 6.1.3 On s'efforcera, dans la mesure du possible, d'utiliser le SI et d'appliquer la rationalisation dans tous les règlements, décrets, lois, lignes directrices, normes, publications et documents nouveaux.
- 6.1.4 La conversion des lois, règlements, décrets, lignes directrices, normes, publications et documents existants doit être terminée aux dates-cibles fixées par les comités sectoriels de la C.S.M.C. intéressés par ces activités, et en aucun cas après les dates d'achèvement indiquées dans le plan. Lors de cette conversion, on devra dans la mesure du possible appliquer les principes de la conversion fondamentale et de la rationalisation et éviter d'utiliser les unités jumelées.
- 6.1.5 Lorsqu'une modification proposée en vue de convertir une disposition d'un règlement comportant des mesures change dans une proportion de plus de 10% la valeur de ces mesures ou est susceptible d'occasionner des frais importants pour ceux qui doivent se conformer à ce règlement, la modification proposée doit être soumise au(x) comité(s) sectoriel(s) compétent(s) de la Commission du système métrique Canada qui aura 60 jours pour faire connaître son avis.
- 6.1.6 Chaque fois que le système métrique est utilisé dans les publications, y compris dans les lois, règlements, décrets, lignes directrices, normes et documents ainsi que dans les communiqués de presse, la correspondance et tout autre imprimé, il faut se conformer à la dernière édition du Guide canadien de familiarisation au système métrique (CAN3-Z234.1-76). Il faudra avoir recours au service du contrôle métrique prévu par l'Office des normes du gouvernement canadien lorsqu'il est jugé souhaitable ou nécessaire d'agir ainsi pour assurer l'exactitude des termes métriques employés (par exemple, quand les documents doivent être diffusés à grande échelle). (Voir circulaire du Conseil du Trésor 1976-40);
- 6.1.7 Lorsqu'un ministère ou un organisme ne peut entreprendre unilatéralement la conversion parce qu'elle intéresse également d'autres ministères ou organismes, ou parce qu'elle touche à des ententes fédérales-provinciales ou internationales, le ministère ou l'organisme doit collaborer avec les autres intéressés et prendre les mesures nécessaires afin d'en arriver à une conversion acceptée par toutes les parties en cause.
- 6.1.8 L'achat d'approvisionnements, de matériel et d'équipement en unités métriques doit être conforme à la "Politique pour l'acquisition métrique", qui a été annoncée par le ministère des Approvisionnements et Services.
- 6.1.9 Les employés des ministères et organismes fédéraux doivent être formés à l'utilisation du système métrique dans la mesure où ils en ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions normales.

## **7. Attributions**

- 7.1 Les ministères et organismes doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la conversion efficace et opportune de toutes les activités qui font partie de leur champ de responsabilité, conformément à la politique et au calendrier établis dans ce plan. Ils doivent:
- 7.1.1 publier un exposé de principe sur la conversion au système métrique afin de mettre ce plan à exécution;
  - 7.1.2 nommer un coordonnateur de la conversion au système métrique;
  - 7.1.3 déterminer quels services du ministère ou de l'organisme emploient des termes de mesure et en prévoir la conversion au SI dans les délais impartis;
  - 7.1.4 se tenir au courant des activités des comités sectoriels de la Commission du système métrique (voir annexe D) qui touchent leurs activités ou qui les chevauchent, particulièrement en ce qui concerne les termes SI préférés et les dates-cibles pour la conversion;
  - 7.1.5 participer aux activités des comités sectoriels de la CSMC lorsqu'ils peuvent exercer une influence appréciable;
  - 7.1.6 relever les points communs importants avec les autres ministères et organismes, les autres gouvernements ou le secteur privé et assurer la consultation et la coordination nécessaires;
  - 7.1.7 à la demande de la Commission du système métrique Canada ou du secrétariat du C.I.C.M., fournir les renseignements pertinents;
  - 7.1.8 donner l'occasion à leurs employés de participer au programme de formation de base au système métrique qui a été conçu à l'intention du personnel des catégories générale et administrative;
  - 7.1.9 fournir au personnel des domaines techniques et spécialisés la formation supplémentaire nécessaire;
  - 7.1.10 assurer que tous les imprimés sont conformes au bon usage du système métrique.

## **8. Demandes de renseignements**

- 8.1 Les demandes de renseignements concernant ce plan, dans la mesure où il se rapporte aux activités et aux plans d'un ministère ou d'un organisme, doivent être adressées au coordonnateur de la conversion au système métrique du ministère ou de l'organisme, dont le nom se trouve à l'annexe E.

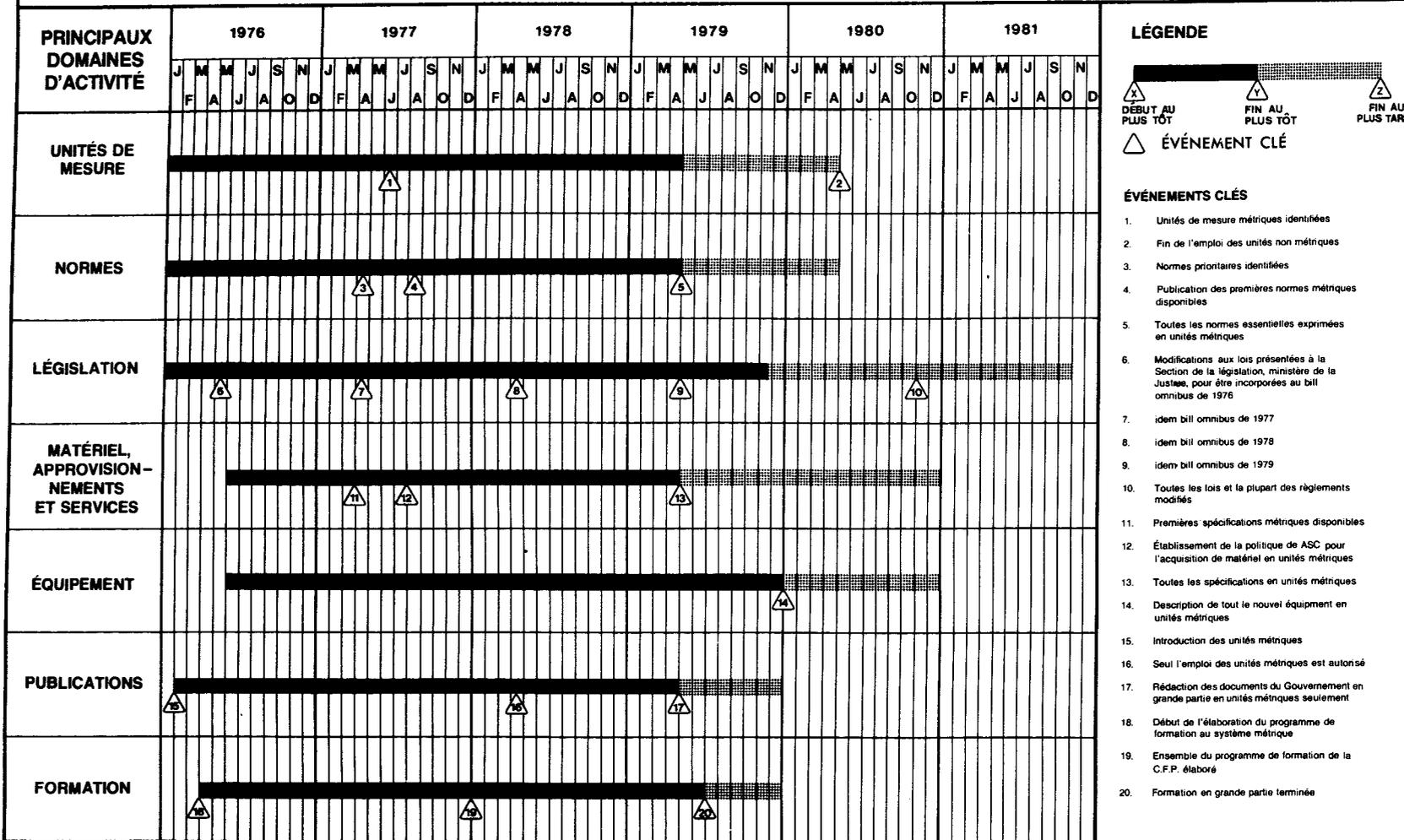
- 8.2 Les demandes de renseignements concernant les politiques, les plans et les programmes de conversion au système métrique du gouvernement fédéral doivent être adressées à

M. H.I. King  
Secrétaire  
Comité interministériel de la conversion au  
système métrique (C.I.C.M.)  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
235, rue Queen, 8e étage est  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5  
Téléphone: 593-7881

- 8.3 Les demandes de renseignements concernant les détails des activités des comités sectoriels, y compris l'état d'avancement des activités de planification et les dates de conversion prévues (dans le secteur privé) doivent être adressées au:

(Gérant de plans sectoriels concerné - voir annexe D)  
Commission du système métrique Canada  
B.P. 4000  
Ottawa (Ontario) K1S 5G8  
Téléphone: 996-4000

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS PLAN DE CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE DU GOUVERNEMENT CANADIEN



Plan de  
Conversion au Système Métrique  
du  
Gouvernement du Canada

**B. Principaux domaines d'activités**

**B.1 Unités de mesures**

B.1.1 Les unités de mesures, y compris les multiples et les sous-multiples préférés, seront normalement déterminées par le(s) comité(s) de la Commission du système métrique qui s'intéresse(nt) le plus directement aux activités des ministères et organismes. Ces derniers doivent utiliser les unités recommandées par le(s) comité(s) sectoriel(s) -voir la liste des comités et des gérants de plans sectoriels à l'annexe D.

**B.2 Normes**

B.2.1 Les normes internes doivent être converties le plus tôt possible, mais au plus tard en avril 1979.

B.2.2 La conversion des normes extérieures, c'est-à-dire préparées par les organismes rédacteurs de normes, échappe normalement au contrôle des ministères et organismes. Ces derniers doivent déterminer quelles normes se rapportent à leurs activités et consulter les "programmes d'aide à la conversion des normes" afin de savoir à quel point en est arrivée la conversion de ces normes. (On peut se procurer l'Index des programmes d'aide à la conversion des normes auprès du secrétariat du C.I.C.M.).

**B.3 Législation**

B.3.1 Les dispositions touchées par la conversion qui se trouvent dans les lois existantes doivent être modifiées par le bill omnibus de 1978 ou celui de 1979, conformément à la décision du cabinet de 19 février 1976 ou, si nécessaire, par des lois particulières. Tout nouveau projet de loi présenté, où se retrouvent des unités de mesure, doit être entièrement conforme au système métrique.

B.3.2 Les règlements actuels doivent être convertis le plus tôt possible, mais au plus tard en novembre 1979.

B.3.3 Lorsqu'une modification proposée en vue de convertir une disposition d'un règlement comportant des mesures change dans une proportion de plus de 10% la valeur de ces mesures, ou est susceptible d'occasionner des frais importants pour ceux qui doivent se conformer à ce règlement, la modification proposée doit être soumise au(x) comité(s) sectoriel(s) compétent(s) de la Commission du système métrique Canada qui aura 60 jours pour faire connaître son avis.

#### B.4 Matériel, approvisionnements et services

B.4.1 Le ministère des Approvisionnement et Services a publié officiellement sa Politique pour l'acquisition métrique. En voici des extraits:

B.4.1.1 Lorsque les plans sectoriels précisent des dates auxquelles les produits métriques seront disponibles, les centres de produits de l'Administration des Approvisionnements continueront à utiliser le système actuel dans leurs appels d'offres et achèteront des produits non fabriqués en unités métriques jusqu'à la date de conversion précisée dans le plan sectoriel. Cependant, ceci ne s'appliquera pas dans les cas où des produits non fabriqués en unités métriques ne sont pas disponibles à des prix concurrentiels ou lorsque l'achat de produits ayant subi la conversion au système métrique donne lieu à des prix inférieurs ou à d'autres avantages, ou le ministère client a précisé sur sa commande la raison pour laquelle il faut acheter un produit métrique.

B.4.1.2 "A partir de la date spécifiée dans le plan sectoriel, à laquelle les produits dans un secteur industriel donné doivent être fournis selon les normes métriques, les centres de produits doivent soumissionner leurs besoins en unités métriques et doivent accorder la préférence aux produits qui respectent les normes métriques approuvées par l'industrie, à moins que de tels produits ne soient pas disponibles à des prix raisonnables ou concurrentiels ou que le ministère client ait précisé sur sa commande la raison pour laquelle il faudrait acheter un produit non fabriqué en unités métriques.

B.4.1.3 L'Administration des Approvisionnements prendra les mesures nécessaires pour que les fournisseurs et les ministères clients soient au courant de ces politiques et de la date de la disponibilité des produits en unités métriques.

#### B.5 Équipement

B.5.1 Le nouvel équipement doit, dans la mesure du possible, être commandé en unités métriques, conformément aux principes énoncés dans la Politique pour l'acquisition métrique du MAS.

B.5.2 Il est admis que l'équipement de longue durée sera généralement converti et ne sera remplacé que lorsqu'il sera hors d'usage et devra être remplacé pour des raisons autres que la conversion au système métrique.

#### B.6 Publications

B.6.1 Il ne faudra employer que la terminologie SI dans les publications ministérielles le plus tôt possible, et en aucun cas après les dates de conversion fixées par les comités sectoriels chargés du domaine en question.

B.6.2 L'usage du système métrique dans toutes les publications, y compris dans les statuts, règlements, décrets, lignes directrices, normes, etc., ainsi que dans les communiqués de presse, la correspondance et tout autre document imprimé doit être conforme à la dernière édition du Guide canadien de familiarisation au système métrique (CAN3-Z234.1-76). Il faudra avoir recours au service du contrôle métrique prévu par l'Office des normes du gouvernement canadien lorsqu'il est jugé souhaitable ou nécessaire d'agir ainsi pour assurer l'exactitude des termes métriques employés (par exemple, quand les documents doivent être diffusés à grande échelle). (Voir circulaire du Conseil du Trésor 1976-40);

## B.7 Formation

- B.7.1 Le personnel des ministères et organismes doit pouvoir assister à une séance de formation portant sur les éléments fondamentaux du système métrique.
- B.7.2 Il incombe aux ministères et organismes de donner à leur personnel des domaines techniques et spécialisés la formation nécessaire dans ce domaine.

Exceptions Prévues  
au Plan de  
Conversion au Système Métrique  
du Gouvernement du Canada

C.1 Commission canadienne des transports

C.1.1 (Législation)

Certains règlements d'exploitation des chemins de fer appliqués par la CCT ne seront probablement pas convertis aux unités SI seulement, d'ici novembre 1981, date d'achèvement au plus tard fixée par le C.I.C.M.

C.1.2 (Publications)

Comme dans le cas des publications de Statistique Canada, il est peu probable que de nombreuses publications de la CCT puissent être adaptées au système métrique d'ici décembre 1979, comme le montre le calendrier des activités, parce que beaucoup de ces revues sont fondées sur des renseignements relatifs aux transports fournis par Statistique Canada et le secteur privé. S'il y a lieu de modifier ces affirmations, nous en informerons le C.I.C.M.

C.2 Consommation et Corporations

C.2.1 (Unités de mesures)

Étant donné que le ministère doit pouvoir continuer de vérifier les appareils de pesage et de mesurage jusqu'à la fin de la période de transition, il devra utiliser les unités non métriques, pour décrire les essais effectués sur les appareils non métriques. On prévoit discontinuer l'utilisation des unités non métriques à cette fin le 31 décembre 1981, ou peut-être même plus tard.

C.2.2 La modification des lois touchées par la conversion est terminée. Toutefois, certaines modifications aux règlements en application de la Loi sur les produits dangereux touche à des normes américaines, dont la date de conversion n'est pas encore connue.

C.3 Énergie, Mines et Ressources

C.3.1 (Publications)

Depuis janvier 1977, toutes les nouvelles descriptions des stations géodésiques comportent les unités SI. La Commission de la frontière internationale doit obtenir l'accord des États-Unis en ce qui concerne l'utilisation du SI pour la description des nouvelles stations. Il existe environ 10 000 descriptions de bornes de la frontière internationale et 20 000 descriptions des stations de recherche géodésique qui doivent être converties aux unités SI. On entreprendra la conversion de ces descriptions lorsque l'on disposera du personnel nécessaire et/ou lorsque la station sera inspectée et la description révisée.

### C.3.2 (Publications)

Les cartes aéronautiques et les publications d'information de vol sont préparées à l'aide d'échelles métriques. Toutefois, l'altitude et les distances continueront d'être exprimées en unités impériales jusqu'à ce que le matériel de navigation aérienne et les instruments de bord soient munis de systèmes de lecture métrique. La date à laquelle le ministère de l'EMR exprimera les points cotés, les contours et les distances en unités métriques sera déterminée par les ministères des Transports et de la Défense nationale en collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) et d'autres organismes représentatifs. Il est prévu qu'il faudra cinq ans après l'entente pour convertir toutes les cartes et publications. La plupart de ces dernières, toutefois, comportent déjà des tableaux de conversion.

### C.3.3 (Publications)

Toutes les nouvelles cartes du système national de référence cartographique utilisent les unités métriques. Les cartes actuelles (contours et altitudes) seront converties au SI quand il faudra effectuer une révision complète. Ce processus ne sera pas terminé avant de nombreuses années.

## C.4 Pêche et Environnement

### C.4.1 (Publications)

Le Service hydrographique du Canada, en raison de contraintes financières n'achèvera la conversion des cartes hydrographiques et des tables des marées que vers 1995.

### C.4.2 (Publications)

Les laboratoires de produits forestiers prépareront leurs publications sur le bois de sciage résineux en utilisant les deux systèmes d'unités tant que le marché américain du bois d'oeuvre ne sera pas converti au système métrique, ce qui devrait arriver vers 1985.

### C.4.3 (Publications, Équipement)

Direction générale des eaux intérieures: les appareils de mesure et les publications ne devraient être entièrement métriques qu'à la fin de décembre 1980.

## C.5 Affaires indiennes et du Nord

### C.5.1 (Unités de mesure)

La date d'achèvement de la conversion des unités de mesure dans le domaine des mines sera au plus tard la fin de décembre 1980, soit huit mois plus tard que la date indiquée sur le calendrier des activités.

C.6 Travail Canada

C.6.1 Un bon nombre de règlements se rapportent à des normes canadiennes, américaines et britanniques, dont certaines ne peuvent être converties avant décembre 1980 ou plus tard. En conséquence, ces règlements se rapporteront à des normes non métriques et en feront mention.

C.7 Conseil national de recherches du Canada

C.7.1 (Publications)

La plupart des publications de la Division des recherches sur le bâtiment ont été réimprimées en unités impériales en 1977, mais elles étaient accompagnées d'un dépliant donnant les termes métriques équivalents. Des publications n'utilisant que le système métrique seront publiées en 1980, soit de 12 à 18 mois après la date prévue par le gouvernement fédéral.

C.8 Gendarmerie royale du Canada

C.8.1 (Unités de mesure)

Date d'achèvement au plus tôt: 1980-08-31; retard de 4 mois.

C.8.2 (Équipement)

Date d'achèvement au plus tôt: 1980-12-31, soit un retard de 12 mois, en grande partie en raison des achats auprès de fournisseurs américains, par exemple: armes à feu, aéronefs, etc.

C.8.3 (Publications)

Date d'achèvement au plus tôt: 1979-12-31, soit un retard de huit mois.

C.8.4 (Formation)

Date d'achèvement au plus tôt: 1979-12-31, soit un retard de 6 mois.

C.9 Statistique Canada

C.9.1 (Publications)

À la fin de 1978, toutes les quantités paraissant dans les publications de Statistique Canada seront en unités SI. Toutefois, dans la plupart des cas, les unités impériales seront également indiquées et seront utilisées jusqu'à la fin de 1979 ou jusqu'à ce que les utilisateurs de ces revues aient assez bien accepté le système métrique. Il faudra conserver encore plus longtemps le choix des unités impériales dans les questionnaires afin d'assurer un taux acceptable de réponses à nos enquêtes. Bref, la suppression des mesures non métriques dans nos publications et questionnaires dépendra dans une large mesure de la vitesse à laquelle les divers secteurs de l'économie opéreront leur conversion.

**Commission du système métrique Canada**  
**Structure des comités directeurs et sectoriels**





Metric Commission  
Canada

Commission du système  
métrique  
Canada

### STEERING & SECTOR COMMITTEE STRUCTURE

DATE ISSUED  
FEBRUARY 20, 1978  
BY  
RESEARCH & PLANNING DIRECTORATE

SECTOR NO.	SECTOR PLAN MANAGER	SECTOR TITLE	SECTOR NO.	SECTOR PLAN MANAGER	SECTOR TITLE	SECTOR NO.	SECTOR PLAN MANAGER	SECTOR TITLE
<b>STEERING COMMITTEE #1</b>								
1.01	B C	AIR TRANSPORT	5.01	10 H	CONSTRUCTION	7.10	1 A	TEXTILES
1.02	R C	RAILWAY TRANSPORT	5.02	10 H	NON-METALLIC MINERAL PRODUCTS	7.20	1 A	CLOTHING
1.03	B C	WATER TRANSPORT	5.03	10 H	STRUCTURAL & ARCHITECTURAL METALS	7.30	1 A	LEATHER (FOOTWEAR)
1.04	B C	ROAD & URBAN TRANSPORT	5.05	10 H	REAL ESTATE, LAND SURVEYORS & TOWN PLANNERS	7.41	1 A	JEWELRY
1.07	R C	METEOROLOGY	5.06	10 H	ROAD DESIGN, CONSTRUCTION & OPERATIONS	7.42	1 A	SPORTING GOODS
1.20	B C	WORKING GROUP ON TARIFFS				7.43	1 A	TOYS
1.30	B C	WORKING GROUP ON TRANSPORTATION PACKAGING				7.45	1 A	BRUSH, BROOM & MOP
						7.49	1 A	LUGGAGE & LEATHER GOODS
<b>STEERING COMMITTEE #2</b>								
2.04	6 B	MOTOR VEHICLE & PARTS MANUFACTURERS	61.01	4 E	BULK GRAIN HANDLING INDUSTRY			
2.05	6 B	TRUCK BODY & TRAILER MANUFACTURERS	61.02	4 E	FEED INDUSTRY	8.10	9 D	FORESTRY
2.06	6 B	RAILROAD ROLLING STOCK	61.03	4 E	POULTRY			8.17 URBAN FORESTRY/ARBORICULTURE
2.07	6 B	SHIPBUILDING & SHIP REPAIRING	61.05	4 E	HORTICULTURE			WOOD
2.08	14 G	HEATING, VENTILATING, AIR COND. & FOOD SERVICE EQUIPMENT	61.06	4 E	FISHING & FISH PRODUCTS	8.20	9 D	FURNITURE & FIXTURES
						8.30	9 D	PAPER & ALLIED IND. PRINTING & PUBLISHING
2.10	14 G	2.09 PLUMBING & HYDRONIC HEATING	61.08	4 E	SEED			
			61.09	4 E	TOBACCO FARMERS	8.45	9 D	
			61.10	4 E	TOBACCO PRODUCTS			
2.21	15 B	IRON & STEEL MILLS & FOUNDRIES						
2.22	14 G	2.11 FASTENERS INDUSTRY						
2.23	14 G	METAL STAMPING, FORMING, PRESSING, COATING						
2.24	14 G	CAN MANUFACTURERS						
2.25	15 B	COOKWARE & HOUSEWARES	62.02	12 F	CONFECTIONERY	9.10	2 D	HEALTH & WELFARE
2.27	6 B	HAND TOOLS & MEASURING DEVICES	62.03	12 F	MEAT PACKERS	9.21	2 D	AMUSEMENT & RECREATION
2.28	6 B	BUILDERS & HOME HARDWARE	62.04	12 F	DAIRY PROCESSORS	9.30	5 G	SERVICES TO BUSINESS MANAGEMENT
2.31	6 B	FIRE FIGHTING EQUIPMENT & OPERATION	62.05	12 F	FOOD PROCESSORS	9.40	5 G	ACCOMMODATION & FOOD SERVICES
2.32	15 B	WIRE & WIRE PRODUCTS	62.06	12 F	PET FOODS	9.50	2 D	CONSUMERS, HOME ECONOMICS & RETAILING
2.33	15 B	CONSTRUCTION & AGRICULTURAL EQUIPMENT	62.07	12 F	BISCUITS	9.51	2 D	RETAIL TRADES
2.34	6 B	MACHINERY & FLUID POWER	62.08	12 F	EDIBLE OILS	9.60	5 G	LABOUR ORGANIZATIONS
			62.09	12 F	SUGAR	9.70	5 G	PERSONAL SERVICES
			62.10	12 F	BAKERS			
			62.11	12 F	TEA & COFFEE			
			62.12	12 F	MILLERS			
			62.13	12 F	COLD CEREALS	10.01	7 A	ELEMENTARY & SECONDARY SCHOOLS
			62.14	12 F	HOT CEREALS	10.03	7 A	POST SECONDARY NON-UNIVERSITY EDUCATION
			62.15	12 F	SPICES, EXTRACTS & FOOD COLOURING	10.04	7 A	UNIVERSITIES & COLLEGES
			62.16	12 F	COLD BEVERAGES, MIXES & DRY DESSERT MIXES			
			62.17	12 F	CHOCOLATE DRINKS & COCOA POWDER			
			62.18	12 F	PASTA PRODUCTS			
			62.19	12 F	BAKING MIXES			
			62.20	12 F	SNACK FOODS			
			62.21	12 F	RICE			
			62.22	12 F	SALT			
			62.23	12 F	WORKING GROUP ON PACKAGING			
			62.24	12 F				
			62.25	12 F				
			62.26	12 F				
			62.27	12 F				
			62.28	12 F				
			62.29	12 F				
			62.30	12 F				
			62.31	12 F				
			62.32	12 F				
			62.33	12 F				
			62.34	12 F				
			62.35	12 F				
			62.36	12 F				
			62.37	12 F				
			62.38	12 F				
			62.39	12 F				
			62.40	12 F				
			62.41	12 F				
			62.42	12 F				
			62.43	12 F				
			62.44	12 F				
			62.45	12 F				
			62.46	12 F				
			62.47	12 F				
			62.48	12 F				
			62.49	12 F				
			62.50	12 F				
			62.51	12 F				
			62.52	12 F				
			62.53	12 F				
			62.54	12 F				
			62.55	12 F				
			62.56	12 F				
			62.57	12 F				
			62.58	12 F				
			62.59	12 F				
			62.60	12 F				
			62.61	12 F				
			62.62	12 F				
			62.63	12 F				
			62.64	12 F				
			62.65	12 F				
			62.66	12 F				
			62.67	12 F				
			62.68	12 F				
			62.69	12 F				
			62.70	12 F				
			62.71	12 F				
			62.72	12 F				
			62.73	12 F				
			62.74	12 F				
			62.75	12 F				
			62.76	12 F				
			62.77	12 F				
			62.78	12 F				
			62.79	12 F				
			62.80	12 F				
			62.81	12 F				
			62.82	12 F				
			62.83	12 F				
			62.84	12 F				
			62.85	12 F				
			62.86	12 F				
			62.87	12 F				
			62.88	12 F				
			62.89	12 F				
			62.90	12 F				
			62.91	12 F				
			62.92	12 F				
			62.93	12 F				
			62.94	12 F				
			62.95	12 F				
			62.96	12 F				
			62.97	12 F				
			62.98	12 F				
			62.99	12 F				
			63.00	12 F				
			63.01	4 F	DISTILLED SPIRITS			
			63.02	4 F	BREWERIES			
			63.03	4 F	SOFT DRINKS			
			63.04	4 F	WINE			
			63.05	4 F				
			63.06	4 F	MINERAL WATER PRODUCERS			
			63.07	4 F				
			63.08	4 F	CIDER			
			63.09	4 F				
			63.10	4 F				
			63.11	4 F				
			63.12	4 F				
			63.13	4 F				
			63.14	4 F				
			63.15	4 F				
			63.16	4 F				
			63.17	4 F				
			63.18	4 F				
			63.19	4 F				
			63.20	4 F				
			63.21	4 F				
			63.22	4 F				
			63.23	4 F				
			63.24	4 F				
			63.25	4 F				
			63.26	4 F				
			63.27	4 F				
			63.28	4 F				
			63.29	4 F				
			63.30	4 F				
			63.31	4 F				
			63.32	4 F				
			63.33	4 F				
			63.34	4 F				
			63.35	4 F				
			63.36	4 F				
			63.37	4 F				
			63.38	4 F				
			63.39	4 F				
			63.40	4 F				
			63.41	4 F				
			63.42	4 F				
			63.43	4 F				
			63.44	4 F				
			63.45	4 F				
			63.46	4 F				
			63.47	4 F				
			63.48	4 F				
			63.49	4 F				
			63.50	4 F				
			63.51	4 F				
			63.52	4 F				
			63.53	4 F				
			63.54	4 F				
			63.55	4 F				
			63.56	4 F				
			63.57	4 F				
			63.58					

Comité interdépartemental de  
Conversion au Système Métrique

Liste des Membres

Président

M. Hugh C. Douglas,  
Président, C.I.C.M.,  
Direction de la technologie,  
Ministère de l'Industrie et du  
Commerce,  
240, rue Sparks,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H5  
Téléphone: 995-7151

Agriculture

M. Pat Gore,  
Chef,  
Recherche et Développement,  
Division de l'Information,  
Agriculture Canada,  
Édifice Sir John Carling,  
Ottawa (Ontario). K1A 0C7

Commission de l'Emploi et de  
l'Immigration du Canada

M. Paul T. Harris,  
Directeur adjoint, Services  
d'information,  
Commission de l'emploi et de  
l'immigration du Canada,  
3e étage, Immeuble Bourque,  
305, rue Rideau,  
Ottawa (Ontario). K1A 0J9

Secrétaire

M. Hector I. King,  
Secrétaire, C.I.C.M.,  
Direction de la technologie,  
Ministère de l'Industrie et du  
Commerce,  
240, rue Sparks,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H5  
Téléphone: 593-7881

Communications

M. W.E. Macklon,  
Service de la réglementation des  
télécommunications,  
Direction de l'exploitation,  
Ministère des Communications,  
Section DOS-F6,  
11e étage, Immeuble Journal nord,  
300, rue Slater,  
Ottawa (Ontario). K1A 0C8

Consommation et Corporations

M. John Buchanan,  
Coordonnateur de la conversion du  
ministère,  
Consommation et Corporations,  
Direction générale des normes,  
Avenue Holland,  
Parc Tunney,  
Ottawa (Ontario). K1A 0C9

**Énergie, Mines et Ressources**

M. J.D. Keys,  
Sous-ministre adjoint,  
Science et Technologie,  
Énergie, Mines et Ressources,  
580, rue Booth,  
Ottawa (Ontario). K1A 0E4

**Énergie, Mines et Ressources**

M. G.D. Pearce,  
Adjoint exécutif du SMA,  
Science et Technologie,  
Énergie, Mines et Ressources,  
580, rue Booth,  
Ottawa (Ontario). K1A 0G5

**Environnement Canada**

M. R.E. Keen,  
Chef, Programme de conversion  
au système métrique,  
Environnement Canada,  
396, rue Cooper,  
Ottawa (Ontario). K1A 0W2

**Affaires Extérieures**

M. E.J. Wildman,  
Chef, Services Techniques,  
Direction du matériel,  
Ministère des Affaires extérieures,  
Tour C, 3e étage,  
Immeuble Lester B. Pearson,  
125, Promenade Sussex,  
Ottawa (Ontario). K1A 0G5

**Finances**

M. J. Cunningham,  
Section de l'analyse de gestion,  
Services administratifs,  
Ministère des Finances,  
23e étage, Place Bell Canada,  
Ottawa (Ontario). K1A 0G5

**Affaires Indiennes et du Nord**

M. André T. Côté,  
Coordonnateur du ministère,  
Conversion au système métrique,  
Direction du génie et de l'architecture,  
Ministère des Affaires indiennes  
et du Nord,  
Immeuble Journal sud, 18e étage,  
365 ouest, av. Laurier,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H4

**Affaires Indiennes et du Nord**

M. P. Edrige,  
Coordonnateur du ministère,  
Conversion au système métrique,  
Direction du génie et de l'architecture,  
Ministère des Affaires indiennes  
et du Nord,  
Immeuble Journal sud,  
365 ouest, av. Laurier,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H4 (Suppléant)

**Justice**

M. Denis Lefebvre,  
Directeur,  
Contentieux,  
Ministère de l'Industrie et du Commerce,  
240, rue Sparks,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H5

**Justice**

M. L.R. Spiro,  
Contentieux,  
Ministère de l'Industrie et du  
Commerce,  
240, rue Sparks,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H5

**Justice**

M. P.E. Johnson,  
Directeur du contentieux du  
Bureau du Conseil privé,  
Pièce 2150,  
Immeuble Commémoratif - Ouest  
344, rue Wellington,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H8

**Travail**

M. G.E.S. Ayer, ingénieur,  
Chef des services techniques,  
Sécurité et hygiène du travail,  
Travail Canada,  
Ottawa (Ontario). K1A 0J2

**Travail**

M. D.L. Campbell, ingénieur,  
Sécurité et Hygiène du travail,  
Travail Canada,  
Ottawa (Ontario). K1A 0J2 (Suppléant)

**Défense Nationale**

M. A.L. Altwasser,  
Quartier général de la Défense  
nationale,  
9e étage, Tour nord,  
101, promenade du Colonel By,  
Ottawa (Ontario). K1A 0K2

**Office National de l'Énergie**

M. J.R. Jenkins,  
Directeur général de la planification,  
Office national de l'Énergie,  
Immeuble Trebla,  
473, rue Albert,  
Ottawa (Ontario). K1A 0E5

**Santé et Bien-être Social**

M. Fred W. Price,  
Coordonnateur du ministère,  
Conversion au système métrique,  
Ministère de la Santé et du Bien-être  
social,  
Pièce 560, Immeuble Brooke Claxton,  
Ottawa (Ontario). K1A 0K9

**Conseil National de Recherches  
du Canada**

M. H. Preston-Thomas,  
Directeur associé,  
Division de physique,  
Conseil national de recherches du  
Canada,  
Laboratoires, Chemin de Montréal,  
Ottawa (Ontario). K1A 0S1

**Postes**

M. R.L. Sachdeva,  
Directeur du programme de conversion,  
Station 233,  
Administration centrale,  
Ministère des Postes,  
Ottawa (Ontario). K1A 0B1

**Bureau de Conseil Privé**

Mme K. Gourlie,  
Opérations gouvernementales,  
Bureau du Conseil privé,  
Pièce 324, Édifice Langevin,  
Ottawa (Ontario). K1A 0A3

**Travaux Publics**

M. John Torrence,  
Gestionnaire du projet de conversion  
au système métrique,  
Ministère des Travaux publics,  
Immeuble Sir Charles Tupper,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M2

**Travaux Publics**

M. G.W. Baker,  
Directeur, entretien des installations,  
Ministère des Travaux publics,  
Pièce A-325,  
Immeuble Sir Charles Tupper,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M2

**Revenu Canada (Douanes et Accise)**

M. T.S. Vanalstine,  
Chef, Programme de conversion au  
système métrique,  
Division du laboratoire et des services  
scientifiques,  
Revenu Canada, Douanes et Accise,  
Pièce 116,  
490, Promenade Sussex,  
Ottawa (Ontario). K1A 0L5

**Revenu Canada (Impôt)**

M. W.R. McColm,  
Direction de la législation,  
Revenu Canada, Impôt,  
875, chemin Heron,  
Ottawa (Ontario). K1A 0L8

**Expansion Économique Régionale**

M. A. Lafond,  
Directeur,  
Services administratifs et techniques,  
Ministère de l'Expansion économique  
régionale,  
Pièce 1363, 161 ouest, av. Laurier,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M4

**Expansion Économique Régionale**

M. André St-Pierre,  
Coordonnateur du ministère,  
Conversion au système métrique,  
Services administratifs et techniques,  
Ministère de l'Expansion économique  
régionale,  
Pièce 1369, 161 ouest, av. Laurier,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M4

**Ministère d'État aux Sciences et  
à la Technologie**

M. R.J. Guttormson,  
Analyste de la politique,  
Ministère d'État aux sciences et  
à la technologie,  
270, rue Albert,  
Ottawa (Ontario). K1A 1A1

**Secrétariat d'État**

M. Eric Preston,  
Directeur,  
Service consultatif sur le  
développement,  
Secrétariat d'État,  
Pièce 317,  
151, rue Sparks,  
Ottawa (Ontario). K1P 5E3

**Solliciteur Général**

M. Don Davis,  
Coordonnateur de la conversion  
au système métrique,  
Service canadien des pénitenciers,  
Immeuble Sir Wilfrid Laurier,  
340 ouest, av. Laurier,  
Ottawa (Ontario). K1A 0P8

**Approvisionnementnements et Services**

M. W.E. Davis,  
Directeur général,  
Planification,  
Ministère des Approvisionnementnements  
et Services,  
16 A1, Place du Portage, Phase 3,  
11, rue Laurier,  
Hull (Québec).

**Approvisionnementnements et Services**

M. B.H. Maynard,  
Directeur, Assurance de la qualité  
et normes,  
Ministère des Approvisionnementnements  
et Services,  
Place du Portage,  
11, rue Laurier,  
Hull (Québec).

**Approvisionnementnements et Services**

M. P.M. Jones,  
Chef, Division des opérations,  
Direction des normes et des  
spécifications,  
Ministère des Approvisionnementnements  
et Services,  
Place du Portage, Phase 3,  
Niveau 2BC  
11, rue Laurier,  
Hull (Québec).

**Transports Canada**

M. R.A. Steele,  
Coordonnateur de la conversion,  
Transports Canada,  
Immeuble Transports Canada, 13A,  
Place de Ville,  
Ottawa (Ontario). K1A 0N5

**Conseil du Trésor**

M. C.G. Young,  
Division de l'évaluation et de la  
planification,  
Direction de la politique administrative,  
Place Bell Canada,  
160, rue Elgin, 21e étage nord,  
Ottawa (Ontario). K1A 0R5

**Affaires des Anciens Combattants**

M. P.A. Champagne,  
Directeur, Services administratifs,  
Affaire des anciens combattants,  
Immeuble des Affaires des anciens  
combattants,  
248, rue Wellington,  
Ottawa (Ontario). K1A 0P4

**Énergie Atomique du Canada**

**Limitée**

M. J.S. Nelles,  
Chef,  
Relations avec l'industrie,  
Énergie atomique du Canada  
Limitée,  
Siège Social,  
Ottawa (Ontario). K1A 0S4

**Agence Canadienne de Développement**

**International**

M. G.P. Webb,  
Division de l'énergie,  
Agence canadienne de développement  
international,  
Immeuble Jackson,  
122, rue Bank,  
Ottawa (Ontario). K1A 0G4

**Commission Canadienne des**

**Transports**

M. Peter B. Curd,  
Coordination des programmes et  
planification générale,  
Commission canadienne des transports,  
275, rue Slater, pièce 1825,  
Ottawa (Ontario). K1A 0N9

**Commission Canadienne des**

**Transports**

M. A. Antoine Caron,  
Commission canadienne des transports,  
Pièce 1828, Immeuble Congill,  
275, rue Slater,  
Ottawa (Ontario). K1A 0N9 (Suppléant)

**Société Centrale d'Hypothèque et**

**de Logement**

M. Lionel Loshak,  
Gestionnaire de projet,  
Programme de conversion,  
Bureau national de la SCHL,  
Chemin de Montréal,  
Ottawa (Ontario). K1A 0P7

**Commissaire aux Langues Officielles**

M. G. Edgar Charron,  
Directeur de l'administration,  
Bureau du Commissaire aux langues  
officielles,  
11e étage, 171, rue Slater,  
Ottawa (Ontario). K1A 0T6

**Commission du Système Métrique**

Président,  
Commission du système métrique,  
240, rue Sparks, 1er étage est,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H5

**Commission du Système Métrique**

Le directeur,  
Coordination intergouvernementale,  
Commission du système métrique,  
240, rue Sparks, 1er étage est,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H5

**Conseil National de Commercialisation  
des Produits Agricoles**

Mad. D. Shute,  
Coordonnatrice de la conversion,  
Conseil national de commercialisation  
des produits agricoles,  
165, rue Sparks, 7e étage,  
Ottawa (Ontario). K1P 5B9

**Gendarmerie Royale du Canada**

Inspecteur J. Aitken,  
Coordonnateur de la conversion  
au système métrique,  
Gendarmerie royale du Canada,  
Édifice de l'Identité, 5e étage,  
Boîte postale 8885,  
Ottawa (Ontario). K1G 3M8

**Conseil Canadien des Normes**

M. R.K. Odell,  
Gérant de liaison, conversion,  
Conseil canadien des normes,  
350, rue Sparks,  
Ottawa (Ontario). K1R 7S8

**Statistique Canada**

M. J. MacKinnon,  
Coordonnateur, Conversion au système  
métrique,  
Statistique Canada,  
Immeuble principal,  
Pièce 2017, Parc Tunney,  
Ottawa (Ontario). K1A 0T6

Comité interdépartemental de  
Conversion au Système Métrique  
Liste des Membres Correspondants

Département des Assurances

M. J.D. Hugues,  
Directeur,  
Direction de l'administration,  
15e étage, l'Esplanade Laurier,  
(Édifice est),  
140, rue O'Connor,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H2

Conseil de Développement de la  
Région de l'Atlantique

M. J.L. Miller,  
Directeur exécutif,  
Conseil de développement de la  
région de l'Atlantique  
Ashley Building,  
St-Jean (Terre-Neuve). A1B 2C9

Commission de Contrôle de  
l'Énergie Atomique

M. R.W. Blackburn,  
Secrétaire,  
Commission de contrôle de  
l'énergie atomique,  
B.P. 1046,  
Ottawa (Ontario). K1P 5S9

Affaires Urbaines

Mad. M. Hirsh,  
Chef, Services des sources  
d'information,  
Direction des Communications,  
Département d'État chargé des  
Affaires urbaines,  
373, Promenade Sussex,  
Ottawa (Ontario). K1A 0P6

Bureau du Vérificateur Général

Mme L. Lecompte,  
Bureau du vérificateur général,  
Immeuble Metropolitan Life,  
3e étage, angle nord-ouest,  
195, rue Sparks,  
Ottawa (Ontario). K1A 0G6

Banque du Canada

M. J.S. Roberts,  
Secrétaire,  
Banque du Canada,  
234, rue Wellington,  
Ottawa (Ontario).

**Radio-Canada**

M. Harold A.J. Isaacs,  
Service de développement des  
opérations,  
Radio-Canada,  
7925, chemin Côte St-Luc,  
Montréal (Québec). H4W 1R5

**Conseil Canadien de l'Aménagement**

**Rural**

M. G. Steele,  
Directeur exécutif,  
Conseil canadien de l'aménagement,  
Pièce 461, Immeuble Sir Guy  
Carleton,  
161 ouest, av. Laurier,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M4

**Société de Développement de**

**l'Industrie Cinématographique**

**Canadienne**

M. Michael D. Spencer,  
Directeur exécutif,  
Société de développement de  
l'Industrie cinématographique  
canadienne,  
Suite 2220, B.P. 71,  
Tour de la Bourse,  
Montréal (Québec). H4Z 1A8

**Conseil de la Radiodiffusion et des**

**Télécommunications Canadiennes**

M. Desmond Lostus,  
Directeur,  
Planification et expansion de la  
programmation,  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes,  
Immeuble Berger,  
100, rue Metcalfe,  
Ottawa (Ontario). K1A 0N2

**Commission Canadienne du Blé**

M. F.D. Jefferson,  
Directeur des services techniques,  
Division de la gestion des services  
d'information,  
Commission canadienne du blé,  
B.P. 816,  
Winnipeg, (Manitoba). R3C 2P5

**Société de Développement du**

**Cap-Breton**

M. Douglas Pembroke,  
Coordonnateur de la conversion,  
Société de développement du  
Cap-Breton,  
B.P. 2500,  
Sydney (Nouvelle-Écosse).

**Bureau du Directeur Général des**

**Élections**

M. John P. Dewis,  
Directeur adjoint des élections,  
440, chemin Coventry,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M6

**Conseil Économique du Canada**

M. Williams E. Haviland,  
Secrétaire,  
Conseil économique du Canada,  
B.P. 527,  
Ottawa (Ontario). K1P 5V6

**Chambre des Communes**

M. A. Fraser,  
Greffier de la Chambre,  
Chambre des communes,  
Édifices du Parlement,  
Ottawa (Ontario). K1A 0A6

**Commission Mixte Internationale**

M. M.W. Thompson,  
Ingénieur en chef auprès de la  
Commission mixte internationale,  
Pièce 850, Immeuble Burnside,  
151, rue Slater,  
Ottawa (Ontario). K1P 5H3

**Commission de Réforme du Droit**

M. Jean Côté,  
Secrétaire,  
Commission de réforme du droit,  
130, rue Albert,  
Ottawa (Ontario). K1A 0L6

**Bibliothèque du Parlement**

M. A.E. Luxton,  
Directeur,  
Administration et Personnel,  
Bibliothèque du Parlement,  
Ottawa (Ontario). K1A 0A9

**Conseil des Recherches Médicales**

Dr. J.M. Roxburgh,  
Secrétaire,  
Conseil de recherches médicales,  
Immeuble Jeanne Mance,  
Parc Tunney,  
Ottawa (Ontario). K1A 0W9

**Commission du Système Métrique**

M. F. Buser,  
Commission du système métrique,  
240, rue Sparks, 1er étage est,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H5

**Centre National des Arts**

M. Christian Gurney,  
Directeur des Opérations,  
Centre national des arts,  
Place de la Confédération,  
Ottawa (Ontario). K1P 5W1

**Commission de la Capitale Nationale**

M. C.R. MacDonald,  
Ingénieur en chef,  
Commission de la capitale nationale,  
48, rue Rideau,  
Ottawa (Ontario). K1N 8K5

**Galerie Nationale du Canada**

M. J. MacGregor Grant,  
Laboratoire de restauration et  
de conservation,  
Galerie nationale du Canada,  
Immeuble Lorne,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M8

**Office National du Film**

M. John Pley,  
Office national du film,  
Division de la recherche technique,  
B.P. 6100, Station A,  
Montréal (Québec). H3C 3H5

**Musées Nationaux du Canada**

M. R.J. Herring,  
Secrétaire général adjoint,  
Planification administration,  
Musées nationaux du Canada  
1000 Immeuble Century,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M8

**Société Multiplex du Nouveau-  
Brunswick Ltée**

M. J.G. Grandon,  
Director of Physical Planning,  
Saint John Fundry Region,  
Development Commission Inc.,  
B.P. 1971,  
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).  
E2L 4L1

**Newfoundland and Labrador**

**Development Corporation Limited**

M. Peter Marchand,  
Trésorier,  
Newfoundland & Labrador Development  
Corporation Limited,  
B.P. 1738,  
St-Jean (Terre-Neuve). A1C 5P5

**Administration de l'Assistance à  
l'Agriculture des Prairies**

Dr. H.M. Hill,  
Directeur,  
Administration de l'assistance à  
l'agriculture des Prairies,  
401 Motherwell Building,  
1910 Victoria Street,  
Regina (Saskatchewan). S4P 0R5

**Commission de la Fonction Publique**

M. D.J. McLewin,  
Directeur de l'administration,  
Commission de la Fonction publique,  
Pièce 917, l'Esplanade Laurier,  
300, av. Laurier,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M7

**Archives Publiques et Bibliothèque  
Nationale**

M. S.F. Blackburn,  
Chef,  
Division des services administratifs,  
Archives publiques et Bibliothèque  
nationale,  
Pièce 125, 395, rue Wellington,  
Ottawa (Ontario). K1A 0N4

**Commission des Relations de Travail**  
**dans la Fonction Publique**

M. G. Brisson,  
Chef, Services généraux,  
Commission des relations de travail  
dans la Fonction publique,  
B.P. 1525,  
Ottawa (Ontario). K1A 5V2

**Commissaire à la Représentation**

M. J.L. Roy,  
Administrateur auprès du  
commissaire à la représentation,  
Bureau du Commissaire à la  
représentation,  
440, chemin Coventry,  
Ottawa (Ontario). K1A 0R7

**Conseil des Sciences du Canada**

M. J. Basuk,  
Secrétaire,  
Conseil des sciences du Canada,  
Immeuble Kent-Albert,  
150, rue Kent,  
Ottawa (Ontario). K1P 5P4

**Sénat du Canada**

M. J. Walter Dean,  
Directeur de l'Administration  
et du Personnel,  
Sénat du Canada,  
Pièce 183-S, Édifice du Centre,  
Édifices du Parlement,  
Ottawa (Ontario). K1A 0A4

**Approvisionnement et Services**

M. R.E. Blasius,  
Directeur, Division des normes,  
Bureau de conseils en informatique,  
Approvisionnement et Services,  
Pièce 1210, Plaza Lord Elgin,  
66, rue Slater,  
Ottawa (Ontario). K1A 0T5

**Commission du Tarif**

M. J.E. Lafrance,  
Commission du tarif,  
365 ouest, av. Laurier,  
Ottawa (Ontario). K1A 0G7

**Commission de Révision de l'Impôt**

M. P.H. McCann,  
Registraire,  
Commission de révision de l'impôt,  
381, rue Kent,  
Ottawa (Ontario). K1A 0M1

**Loi sur les Terres Destinées aux**  
**Anciens Combattants**

Le directeur général,  
Loi sur les terres destinées aux  
anciens combattants,  
Immeuble DVA, pièce 4116,  
Ottawa (Ontario). K1A 0P4

**Gouvernement des T.N.-O.**

Mad. Carolyn McCabe,  
Coordonnatrice de la conversion,  
Planification et Évaluation des  
programmes,  
Gouvernement des T.N.-O.,  
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9

**Gouvernement du Yukon**

M. H.A. Dell,  
Ministère de la Voirie et des  
Travaux publics,  
Boîte 2703,  
Whitehorse, (Territoire du Yukon).

**Commission d'Énergie du Nord  
Canadien**

M. J. Long,  
A.G.M. Planning & Development,  
B.P. 5700, Station L,  
Edmonton (Alberta). T6C 4J8

**Design Canada**

M. George Baril,  
Expert en design industriel,  
Division des projets spéciaux,  
Design Canada,  
Industrie et Commerce,  
240, rue Sparks,  
Ottawa (Ontario). K1A 0H5

**Société pour l'Expansion des  
Exportations**

M. Robert M. van Eyk,  
Analyste supérieur de la planification,  
Société pour l'expansion des  
exportations,  
Boîte 655,  
Ottawa (Ontario). K1P 5T9